

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 décembre 2013

à 20 h à la salle du conseil, située au 135 rue Principale, à Sainte-Claire.

Sont présents :

- Mme Denise Dulac, mairesse
- M. Dany Fournier, directeur général & secr.-trésorier
- Mme Guylaine Aubin, conseillère
- M. Luc Vaillancourt, conseiller
- Mme Claudia Morin, conseillère
- M. Jean-Marc St-Jean, conseiller
- M. Gaston Fortier, conseiller
- M. Clément Pouliot, conseiller

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013

4. DOSSIER(S) — ADMINISTRATION :

- 4.1. Confirmation annuelle du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
- 4.2. Avis de motion – Projet de règlement 2013-604 concernant l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus révisé
- 4.3. Présentation du projet de règlement 2013-604 concernant l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus révisé
- 4.4. Avis de motion – Règlement sur la taxation 2014
- 4.5. Résolution fixant les dates et heures des réunions du conseil municipal pour l'année 2014;
- 4.6. Confirmation de l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Claire au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés – 2014-2018 avec SSQ Groupe financier
- 4.7. Dépôt des listes des donateurs du formulaire 1038 – Élection 2013
- 4.8. Autorisation pour une marge de crédit temporaire auprès du Centre financier aux entreprises pour un montant maximal de 520 000 \$ en attendant le financement permanent du règlement 2013-601
- 4.9. Modification au traitement comptable des subventions provenant du gouvernement du Québec

5. DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :

- 5.1. Permis d'intervention – Travaux à l'intérieur de l'emprise des routes du ministère des Transports du Québec – 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016
- 5.2. Adoption du règlement 2013-603 modifiant le règlement 2008-550 concernant la circulation, le stationnement et autres règles relatives aux chemins et à la sécurité routière de la municipalité
- 5.3. Adoption de la mise à jour du plan d'intervention en cas de sinistre
- 5.4. Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Sainte-Claire pour l'année 2012 selon les exigences de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable
- 5.5. Résolution retenant les services de la firme Arpent Expert concernant la préparation d'un plan de lotissement pour l'acquisition des terrains dans le cadre de la réfection de la route St-Jean Sud
- 5.6. Résolution autorisant la signature de la convention de médiation et visant à nommer les participants à la médiation – Dossier route St-Olivier et route Breton
- 5.7. Confirmation et acceptation de l'organigramme et du personnel affecté au service de la sécurité incendie de la municipalité de Sainte-Claire
- 5.8. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement concernant la circulation des camions lourds et des véhicules-outils (rue de la Fabrique)

6. DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1. Suivi du Comité Familles et Aînés
- 7.2. Autorisation de présenter une demande au programme ÉcoPerformance

8. DOSSIER(S) — AUTRES :

- 8.1. Documents d'information
- 8.2. Affaires MRC de Bellechasse

9. Approbation des comptes

10. Lecture de la correspondance

- 10.1. Lettre de remerciements de la Société du Patrimoine de Sainte-Claire
- 10.2. Lettre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport – Dossier terrain soccer-football
- 10.3. Lettre de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins
- 10.4. Lettre de la Caisse du cœur de Bellechasse
- 10.5. Lettre du ministère des Ressources naturelles – Dossier OPTER
- 10.6. Lettre de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud – Plan triennal
- 10.7. Lettre citoyens – Dossier Fonderie Laforo

11. Affaires nouvelles :

- 11.1. Souscriptions diverses :
 - 11.1.1. Demande de contribution financière – Centre d'hébergement de Sainte-Claire
 - 11.1.2. Demande de commandite – Tournoi Atome Prévost Car
 - 11.1.3. Cueillette de la solidarité Bellechasse-Etchemins
 - 11.1.4. Demande de commandite – Chevaliers de Colomb – Activité brunch de Noël
 - 11.1.5. Adhésion 2014 – Société historique de Bellechasse
 - 11.1.6. Demande de commandite – CLD Bellechasse – Arrêts gourmands et Cycloroute
 - 11.1.7. Demande de commandite – L'Arche le Printemps
 - 11.1.8. Demande de commandite – La Maison de la Culture de Bellechasse
- 11.2. Varia

12. Période de questions des citoyens

13. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Au nom des conseillères et des conseillers, la mairesse souhaite la bienvenue à la deuxième réunion de ce nouveau conseil municipal.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

269-2013

Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté, en y ajoutant le point suivant : 11.1.8. Demande de commandite – La Maison de la Culture de Bellechasse.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013

270-2013

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013 tel que présenté.

4. DOSSIER(S) — ADMINISTRATION

4.1. Confirmation annuelle du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

271-2013

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers de confirmer le dépôt auprès du directeur général/secrétaire-trésorier des formulaires de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil, en l'occurrence ceux de Mme Denise Dulac (2013-11-11), Guylaine Aubin (2013-11-11), Luc Vaillancourt (2013-11-11), Claudia Morin (2013-11-12), Jean-Marc St-Jean (2013-11-10), Gaston Fortier (2013-11-10) et Clément Pouliot (2013-11-13).

4.2. Avis de motion – Projet de règlement 2013-604 concernant l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus révisé

Je, soussigné, Jean-Marc St-Jean, conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté un règlement visant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus municipaux.

Jean-Marc St-Jean, conseiller

4.3. Présentation du projet de règlement 2013-604 concernant l'adoption du code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Sainte-Claire

M. le conseiller Jean-Marc St-Jean, ayant préalablement donné l'avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2013-604 concernant l'adoption du « Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Claire révisé », fait le résumé dudit projet de règlement auprès de l'assistance. Il informe les membres du conseil que ledit règlement devrait être adopté à la séance de janvier 2014.

4.4. Avis de motion – Règlement sur la taxation 2014

Je, soussigné, Clément Pouliot, conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté un règlement visant à fixer les taux de taxation, les tarifs de compensation et leurs conditions de perception pour l'année 2014.

Clément Pouliot, conseiller

4.5. Résolution fixant les dates et les heures des réunions du conseil municipal pour l'année 2014

272-2013

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers de fixer les séances du conseil municipal de l'année 2014 aux dates et heures suivantes :

• 13 janvier, 20 h	• 5 mai, 20 h	• 8 septembre, 20 h
• 3 février, 20 h	• 2 juin, 20 h	• 6 octobre, 20 h
• 3 mars, 20 h	• 7 juillet, 20 h	• 3 novembre, 20 h
• 7 avril, 20 h	• 4 août, 20 h	• 1 ^{er} décembre, 20 h

4.6. Confirmation de l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Claire au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés – 2014-2018 avec SSQ Groupe financier

Attendu que, conformément à l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé au mois de juillet 2013 un appel d'offres public pour obtenir des services d'assurances collectives pour les employés d'un regroupement de municipalités, à savoir : Québec/Beauce/Portneuf/Mauricie/Laurentides;

Attendu qu'au jour où la présente résolution est soumise aux membres du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire, les soumissions reçues d'assureurs ont fait l'objet d'une analyse par le consultant, Groupe Mallette, laquelle fut ensuite présentée au comité de gestion formé de représentants du regroupement;

Attendu que le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec a, conformément à la loi, suivi la recommandation du comité;

Attendu que lors de sa réunion du 20 septembre 2013, le conseil d'administration de l'UMQ a effectivement octroyé le contrat regroupé à SSQ Groupe financier, conformément au cahier des charges et à la soumission déposée, pour des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités du regroupement;

Attendu que le consultant de l'UMQ communiquera avec la personne représentant chaque municipalité du regroupement à la mi-octobre afin de l'informer de la valeur du contrat octroyé pour la Municipalité et des taux personnalisés, notamment pour la préparation des budgets;

Attendu qu'en vertu de la Loi, la Municipalité de Sainte-Claire est réputée s'être jointe au regroupement et au contrat;

273-2013

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la Municipalité de Sainte-Claire confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à SSQ Groupe financier, à la suite d'un appel d'offres public;

Que le contrat octroyé sera d'une durée maximale de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Que la Municipalité de Sainte-Claire s'engage à fournir à l'UMQ ou au consultant Mallette actuaires, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'exécution du contrat;

Que la Municipalité de Sainte-Claire s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjugé par l'UMQ.

4.7. Dépôt des listes des donateurs du formulaire 1038 – Élection 2013

Le secrétaire-trésorier dépose les listes des donateurs du formulaire 1038 (section 2) pour toutes les personnes qui ont posé leur candidature à l'élection 2013 à un poste de membre du conseil selon l'article 513.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Par la suite, le secrétaire-trésorier transmet au directeur général des élections original desdites listes.

4.8. Autorisation pour une marge de crédit temporaire auprès du Centre financier aux entreprises pour un montant maximal de 520 000 \$ en attendant le financement permanent du règlement 2013-601

274-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers

De procéder à la demande d'une marge de crédit temporaire auprès du Centre financier aux entreprises pour un montant maximum de 520 000 \$ en attendant le financement permanent des coûts engendrés par le règlement numéro 2013-601;

Que la mairesse, Mme Denise Dulac, et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Dany Fournier, OMA, soient autorisés à signer tous les documents à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Claire.

4.9. Modification au traitement comptable des subventions provenant du gouvernement du Québec

Attendu que les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la Municipalité de Sainte-Claire, pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transferts entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

275-2013

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser le secrétaire-trésorier à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste *Montant à pourvoir dans le futur* nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

5. DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :

5.1. Permis d'intervention – Travaux à l'intérieur de l'emprise des routes du ministère des Transports du Québec – 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016

Madame Claudia Morin se retire de toute discussion et prise de décision dans ce dossier, considérant un intérêt pour cet item.

Considérant que la Municipalité peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016;

Considérant que ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

Considérant que la Municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux, sauf lors de bris d'aqueduc, d'égout et autres travaux urgents qui peuvent être effectués avant l'obtention dudit permis, surtout si ceux-ci surviennent le soir ou les fins de semaine où dans ce cas, la demande doit être complétée dans les plus brefs délais et transmise au ministère des Transports du Québec;

Considérant que la Municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le ministère des Transports du Québec;

276-2013

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité de Sainte-Claire demande au ministère des Transports du Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

5.2. Adoption du règlement 2013-603 modifiant le règlement 2008-550 concernant la circulation, le stationnement et autres règles relatives aux chemins et à la sécurité routière de la municipalité

Madame Claudia Morin revient à la séance.

Considérant l'aménagement de nouvelles rues dans un nouveau développement domiciliaire;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement sur la circulation automobile;

Considérant qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 novembre 2013;

277-2013

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseils d'adopter le règlement no 2013-603 intitulé « Règlement de modification du règlement 2008-550 concernant la circulation, le stationnement et autres règles relatives aux chemins et à la sécurité routière de la municipalité » et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement modifie le règlement 2008-550 à son article 4.1, de façon à ajouter à l'annexe A dont il est référence, huit (8) nouveaux endroits où sont implantés des arrêts obligatoires, soit :

- Sur la rue Chabot, à l'intersection avec la rue Tanguay;
- Sur la rue Chabot, direction est, à l'intersection avec la rue Paul-Normand;
- Sur la rue Chabot, direction ouest, à l'intersection avec la rue Paul-Normand;
- Sur la rue Roy, à l'intersection avec la rue Tanguay;
- Sur la rue Roy, à l'intersection avec la rue Larochelle;
- Sur la rue Tanguay, à l'intersection avec la rue Lacasse;
- Sur la rue Lacasse, à l'intersection avec la rue Larochelle;
- Sur la rue Lacasse, à l'intersection avec le boulevard Bégin.

ARTICLE 2

Toutes les autres dispositions du règlement 2008-550 demeurent et continuent de s'appliquer.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CLAIRE, CE 2 DÉCEMBRE 2013.

Denise Dulac, mairesse

Dany Fournier, directeur général/secrétaire-trésorier

5.3. Adoption de la mise à jour du plan d'intervention en cas de sinistre

278-2013

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le plan d'intervention en cas de sinistre mis à jour en date du 2 décembre 2013 par le directeur général.

5.4. Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Sainte-Claire pour l'année 2012 selon les exigences de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable

Considérant que les membres du conseil ont tous pris connaissance du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Sainte-Claire pour l'année 2012;

Considérant que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a confirmé que le formulaire est complet et conforme en date du 6 novembre 2013;

279-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers d'accepter, par la présente résolution, le dépôt par le directeur général/secrétaire-trésorier du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Sainte-Claire portant sur les résultats obtenus pour l'année 2012.

5.5. Résolution retenant les services de la firme Arpent Expert concernant la préparation d'un plan de lotissement pour l'acquisition des terrains dans le cadre de la réfection de la route St-Jean Sud

Monsieur Jean-Marc St-Jean se retire de toute discussion et prise de décision dans ce dossier, considérant un intérêt pour cet item.

Attendu que la Municipalité peut accorder un contrat de gré à gré lorsque le montant du contrat ne dépasse pas 25 000 \$ selon le Code municipal à l'article 936;

280-2013

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'accorder le mandat à la firme ARPENT EXPERT de Sainte-Claire afin de réaliser le plan de lotissement pour l'acquisition des terrains dans le cadre de la réfection de la route St-Jean Sud et, s'il y a lieu, d'enregistrer lesdits lots au ministère des Ressources naturelles. Le coût de ces services est évalué à 10 500 \$ plus taxes. L'ensemble des coûts sera affecté à l'excédent non affecté de la Municipalité.

5.6. Résolution autorisant la signature de la convention de médiation et visant à nommer les participants à la médiation – Dossier route St-Olivier et route Breton

Monsieur Jean-Marc St-Jean revient à la séance.

Considérant qu'il y a un différend entre la Paroisse de Sainte-Hénédine et la Municipalité de Sainte-Claire dans le partage des coûts pour l'entretien de la route St-Olivier et route Breton;

Considérant que le différend sera entendu à la Commission municipale du Québec;

281-2013

Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers d'accepter la convention de médiation telle que rédigée par la Commission municipale du Québec;

D'autoriser la mairesse, Mme Denise Dulac, et le directeur général, M. Dany Fournier, à signer ladite convention de médiation;

Que Mme Denise Dulac, mairesse, M. Dany Fournier, directeur général, et Me Sébastien Laprise, du Cabinet Langlois Kronström Desjardins, soient nommés afin de représenter la Municipalité de Sainte-Claire dans le cadre de la médiation qui sera entendue à la Commission municipale du Québec.

5.7. Confirmation et acceptation de l'organigramme et du personnel affecté au service de la sécurité incendie de la municipalité de Sainte-Claire

282-2013

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers

Que le conseil municipal confirme et accepte, par la présente résolution, l'organigramme soumis par le Directeur du service de la sécurité incendie, M. Bruno Caron, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante;

Que l'ensemble des membres du personnel de la sécurité incendie affectés au service et inscrits à l'organigramme soient confirmés dans leurs fonctions respectives. Le présent organigramme remplace la ou les versions antérieures.

5.8. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement concernant la circulation des camions lourds et des véhicules-outils (rue de la Fabrique)

Je, soussigné, Jean-Marc St-Jean, conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté un règlement visant à modifier le règlement numéro 98-446 concernant la circulation des véhicules-outils afin d'ajouter la rue de la Fabrique à la liste des routes où la circulation de ces véhicules est prohibée.

Jean-Marc St-Jean, conseiller

6. DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

7.1 Suivi du Comité Familles et Aînés

La conseillère Guylaine Aubin dépose et explique aux membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle le compte rendu de la dernière rencontre du Comité Familles et Aînés tenue le 20 novembre.

7.2 Autorisation de présenter une demande au programme ÉcoPerformance

283-2013

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers

Que le directeur général, M. Dany Fournier, OMA, soit mandaté à compléter les démarches auprès du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques pour que la Municipalité de Sainte-Claire se rende admissible au programme ÉcoPerformance concernant le Complexe sportif et culturel.

Que le directeur général soit autorisé, s'il y a lieu, à signer tout document à intervenir entre le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (ministère des Ressources naturelles et de la Faune) et la Municipalité de Sainte-Claire relativement au programme ÉcoPerformance.

8. DOSSIER(S) — AUTRES :

8.1. Documents d'information

8.2. Affaires MRC de Bellechasse

9. Approbation des comptes

284-2013

Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général, en date du 2 décembre 2013, et d'autoriser le directeur général à les payer.

10. Lecture de la correspondance

10.1. Lettre de remerciements de la Société du Patrimoine de Sainte-Claire

Lecture.

10.2. Lettre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport – Dossier terrain soccer-football

Lecture.

10.3. Lettre de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins

Lecture.

10.4. Lettre de la Caisse du cœur de Bellechasse

Lecture.

10.5. Lettre du ministère des Ressources naturelles – Dossier OPTER

Lecture.

10.6. Lettre de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud – Plan triennal

Lecture.

285-2013

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

10.7. Lettre citoyens – Dossier Fonderie Laforo

Lecture.

Les membres du conseil prennent connaissance de demandes des résidents de la rue de la Fabrique. En ce qui concerne le trafic lourd, un règlement sera adopté dans les prochains mois selon le paragraphe 5 de l'article 626 du Code de sécurité routière afin d'interdire la circulation des camions et des véhicules-outils dans ce secteur, à l'exception de la livraison locale.

Pour ce qui est du règlement concernant les nuisances, celui-ci sera difficilement applicable par la Sûreté du Québec, considérant que l'article 2 dudit règlement stipule ceci : *Constitue une nuisance et est prohibé le fait de causer du bruit susceptible de troubler la paix et le bien-être du voisinage, en exécutant entre 22 h et 7 h, des travaux de construction, de démolition ou de réparation d'un bâtiment ou d'un véhicule, d'utiliser une tondeuse, sauf s'il s'agit de travaux d'urgence visant à sauvegarder la sécurité des lieux ou des personnes.* Cependant, le conseil municipal désire prendre des informations auprès du ministère de l'Environnement afin de s'assurer que les certificats d'autorisation qui ont été émis le 18 mars 2011 et le 19 octobre 2012 soient respectés par la Fonderie Laforo.

11. Affaires nouvelles :

11.1. Souscriptions diverses :

11.1.1. Demande de contribution financière – Centre d'hébergement de Sainte-Claire

Pour faire suite à la demande de contribution financière au party de Noël visant à remercier les employés du Centre d'hébergement de Sainte-Claire pour leur contribution inestimable à la vie de nos personnes âgées, activité qui a eu lieu le 29 novembre dernier, la Municipalité ne donnera pas suite à ladite demande, considérant que la Municipalité a reçu la demande le 12 novembre (après la séance du conseil du 11 novembre 2013). De plus, la demande ne répond pas aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions et commandites de la Municipalité de Sainte-Claire.

11.1.2. Demande de commandite – Tournoi Atome Prévost Car

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions et commandites;

286-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de 200 \$ au comité organisateur du Tournoi atome Prévost Car pour leur 28^e édition.

11.1.3. Cueillette de la solidarité Bellechasse-Etchemins

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions et commandites;

287-2013

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de 0,11 \$ per capita, soit 370 \$, à l'organisme Les Frigos Pleins pour la tenue de la Cueillette de la solidarité Bellechasse-Etchemins.

11.1.4. Demande de commandite – Chevaliers de Colomb – Activité brunch de Noël

288-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de 125 \$ aux Chevaliers de Colomb Sainte-Claire/Honfleur, représentant le coût de la location de la salle du Complexe sportif et culturel pour la tenue de leur activité annuelle du Brunch de Noël.

11.1.5. Adhésion 2014 – Société historique de Bellechasse

289-2013

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers de défrayer le coût de la cotisation annuelle pour l'année 2014 à la Société historique de Bellechasse, au montant de 45 \$.

11.1.6. Demande de commandite – CLD Bellechasse – Arrêts gourmands et Cycloroute

290-2013

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de 150 \$ au CLD pour l'impression de la carte touristique de Bellechasse.

11.1.7. Demande de commandite – L'Arche le Printemps

291-2013

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de 100 \$ à l'organisme L'Arche le Printemps pour la tenue de ses activités 2014.

11.1.8. Demande de commandite – La Maison de la Culture de Bellechasse

Le conseil désire ne pas participer à ladite commandite, considérant que la Municipalité verse une quote-part à la MRC de Bellechasse pour les activités de la Maison de la Culture de Bellechasse.

11.2. Varia

12. Période de questions des citoyens

Il est suggéré de noter les questions du public dans le procès-verbal.

- Discussion entre un citoyen et les membres du conseil suite à la lettre des citoyens – Dossier Fonderie Laforo (point 10.7). Dossier à suivre.
- Questionnement sur la durée du contrat avec l'entrepreneur dans le cadre des travaux du développement Chabot. Le directeur général confirme que l'entrepreneur aura à assumer des journées de pénalité selon le devis préparé par la firme BPR.

- Questionnement lors de l'entretien des trottoirs de la rue de l'Église et du boulevard Bégin. Mme la mairesse prévoit faire une rencontre entre les représentants de l'entrepreneur, le ministère des Transports et la Municipalité afin de discuter de l'entretien desdites rues qui sont sous la responsabilité du MTQ.
- Un citoyen demande des explications sur le formulaire 1038 – Liste des donateurs et dépenses électorales. Le directeur général explique que le formulaire est le même pour les deux items.

13. Levée de la séance

292-2013 Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu que la séance soit levée.

Dany Fournier, OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Denise Dulac, mairesse